

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU TREIZE JUIN DEUX MIL DIX-NEUF

L'An deux mil dix-neuf le treize Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05/06/2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Jean-Serge HURTEVENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Serge HURTEVENT – Anne-Sophie FERNANDES – Daniel JAVELOT – Marc BADILLER – Samira SALHI-JOLIT – Pascal VISCIERE – Jean-Pierre HARDOUIN – Jean-Claude MENEAU – Adèle DENIS – Martine LÉON – Elisabeth CHAUBET – Sophie BABIN – Ingrid MOIRET et Fabien BARREAU.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : Elodie ROUSSEAU qui donne pouvoir à Ingrid MOIRET, Damien VANWATERLOO qui donne pouvoir à Jean-Serge HURTEVENT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elisabeth CHAUBET

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 09 MAI 2019 est approuvé.

I – CCTVI – RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1 ;

Vu la circulaire n° NOR TERB1833158C du 27 février 2019 ;

Vu le courrier de la Préfecture d'Indre-et-Loire en date du 12 avril 2019 relatif à la recomposition de l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1er janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-260 en date du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 191-18 en date du 23 janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 181-260 du 19 décembre 2018 relatif aux modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Considérant la possibilité de conclure un accord local en respectant strictement l'article L 5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que l'accord local est soumis aux conditions de majorité suivantes : deux tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population ;

Vu le nombre de sièges prévu par le droit commun, soit 46 ;

Vu le nombre de sièges possible avec accord local (+25% maximum), soit 57 ;

Vu la proposition du Bureau Communautaire en date du 9 mai 2019 d'un accord local à 55 sièges ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour)

- **FIXE** le nombre de Conseillers Communautaires à 55 pour le nouvel EPCI ;

- **VALIDE** la répartition suivante des sièges par commune :

Commune	Nombre de sièges
Monts	7
Veigné	6
Esvres-sur-Indre	5
Montbazou	4
Azay-le-Rideau	3
Saint-Branchs	3
Artannes-sur-Indre	3
Sorigny	3
Truyes	3
Cheillé	2
Thilouze	2
Saché	2
Lignières-de-Touraine	2
Vallères	2
Pont-de-Ruan	1
Villaines-les-Rochers	1
Rivarennes	1
Villeperdue	1
Bréhémont	1
Sainte Catherine de Fierbois	1
La Chapelle aux Naux	1
Rigny-Ussé	1

- **AUTORISE M. le Maire** à transmettre cette délibération à M. le Préfet d'Indre-et-Loire.

N° 2019-054 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

II – EMPRUNT INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur JAVELOT rappelle que pour les besoins de financement des travaux de réhabilitation des Salles associatives au Bourg et de l'épicerie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000,00 EUR.

Il présente les propositions reçues :

	Frais dossier	20 ANS				25 ANS			
		taux	Périodicité	Annuité	montant	taux	Périodicité	Annuité	montant
Banque Postale	400 €	1,18%	trimestrielle	22 406,00 €	48 117,78 €	1,36%	trimestrielle	18 763,00 €	69 057,78 €
Caisse Epargne	200 €	1,18%	trimestrielle	22 482,08 €	49 641,60 €	1,34%	trimestrielle	18 855,88 €	71 397,00 €
Crédit Agricole	600 €	1,44%	annuelle	23 160,72 €	63 183,00 €				
		1,44%	trimestrielle	23 053,80 €	61 059,96 €				
Crédit Mutuel	400 €	1,66%	trimestrielle	23 544,48 €	70 889,60 €	1,95%	trimestrielle	20 253,84 €	106 346,00 €
		1,66%	semestrielle	23 585,30 €	71 710,00 €	1,95%	semestrielle	20 291,98 €	107 299,50 €

Contrairement aux autres, la Banque Postale propose un amortissement constant de 20000 € par an.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré majoritairement (15 pour, 1 abstention) ;

DÉCIDE**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A
 Montant du contrat de prêt : 400 000,00EUR
 Durée du contrat de prêt : 20ans
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2019

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 400 000,00EUR
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/08/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,18%
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 Echéances : périodicité trimestrielle
 Mode d'amortissement : constant
 Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

N° 2019-055 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

III CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (n° 2014-100 du 21/10/2014) Puis il donne lecture d'un avenant, transmis par la Préfecture, pour prendre en compte l'extension du périmètre des actes transmissibles par voie électronique au représentant de l'État du Département.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (16 pour) ;

ACCEPTE les termes de l'avenant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1

N° 2019-056 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

IV – REMBOURSEMENT ACHAT DIRECT

Madame Sylvie ROUSSEAU a effectué un achat pour le compte de la Commune d'un montant de 39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;

ACCEPTE de rembourser la somme de 39 € à Madame Sylvie ROUSSEAU.

N° 2019-057 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

V – LOYER EPICERIE

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le plan de financement de l'épicerie et propose de fixer le loyer à 600 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (13 pour, 2 contre, 1 blanc)

FIXE le loyer à 600 € H.T. à compter du 1^{er} Août 2019.

AUTORISE le Maire à signer le bail afférent à cette location.

N° 2019-058 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

VI – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHALLENGE VTT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, qui organise sur le territoire un challenge VTT le 5 Octobre 2019 et demande un soutien financier.

Le Conseil Municipal après délibéré unanime (16 pour) ;

OCTROIE une subvention exceptionnelle de 250 € pour le challenge VTT du 05/10/2019.

N° 2019-059 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

VII - DÉNOMINATION DES SALLES COMMUNALES

Considérant la fin des travaux de réhabilitation de l'ancienne école du Bourg en salles associatives, il apparaît nécessaire de nommer toutes les salles à disposition du public.

Il est proposé :

Salle Camille CLAUDEL (salle polyvalente à la Chapelle)

Salle Agnès SOREL (salle associative au Bourg)

Après délibéré unanime (16 pour) le Conseil Municipal ;

APPROUVE les noms des salles

Salle Camille CLAUDEL (salle polyvalente – 1 rue des Vergers)

Salle Agnès SOREL (salle de réception 1 quater le Bourg)

N° 2019-060 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-037 en date du 09 avril 2014, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a utilisé cette délégation :

ENEDIS : 1029,60 € HT (raccordement électrique épicerie)

ENEDIS : 1 439 € HT (raccordement électrique Atelier)

SES : 711,20 € HT (panneaux bourg, salle polyvalente et giratoire)

SICLI : 361,80 € HT (extincteurs salles du Bourg)

ABIE : 964,60 € (clés salle asso du Bourg)

SALLE ASSOCIATIVE AU BOURG

Lots - désignation	Montant Initial H.T.	Avenant n°	Montant avenant	Montant Final H.T.
7 - Plomberie	7 010,00 €	2	353,61	7 363,61 €

MARCHÉ AMÉNAGEMENT RUE DES VERGERS - AVENANT N° 1 - passé avec l'entreprise DURAND.

Montant initial	Avenant n° 1	Montant final
65 456,02 € H.T.	1 165,00 € H.T.	66 621,02 € H.T.

N° 2019-061 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Convention de reprise des espaces et réseaux communs – Lotissement La Brosse

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative au transfert, dans le domaine public communal, des équipements communs (espaces et réseaux) dès l'achèvement des réalisations du Lotissement de La Brosse (PA-037-067-19-4002).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;
ACCEPTE la proposition de Foncier Aménagement,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 2019-062 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

2 – Convention de reprise des espaces et réseaux communs – Lotissement Les Cerisiers

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative au transfert, dans le domaine public communal, des équipements communs (espaces et réseaux) dès l'achèvement des réalisations du Lotissement des Cerisiers. (PA-037-067-19-4003).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour) ;
ACCEPTE la proposition de Foncier Aménagement,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 2019-063 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

3 – Acquisition parcelle ZR 245 (pour partie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle ZR 245 (contigüe à la station d'épuration) qui permettrait de dévier le fossé et de créer une aire de stationnement.

Il a rencontré le propriétaire qui a accepté de céder 5 460 m² au prix de 19 000 € nets.

Sur cette nouvelle surface on pourrait aussi y créer une aire de stationnement pour les camping-car.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement (16 pour) ;
DÉCIDE d'acquérir 5 460 m² de la parcelle ZR 245 au prix fixé de 19 000 € nets
PREND en charge les frais de bornage
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et tous documents afférents à cette acquisition.

N° 2019-064 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

4 – Pétition rue des Hauts de Blaise

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition réalisée par les habitants de la rue des Hauts de Blaise, qui demandent la suppression des points de regroupement de collecte des O.M. (dommageables aux riverains) et la mise en place du service en porte à porte.

Il est précisé que pour l'instant cette rue est encore du domaine privé du lotisseur et de fait, le SMICTOM ne peut y accéder.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter en faveur de la pétition ;

Le Conseil Municipal N'ÉMET AUCUN AVIS, après en avoir délibéré à la majorité (7 blanc, 5 contre, 4 pour).

N° 2019-065 Publiée le 14/06/2019 reçue en Préfecture le : 14/06/2019

INFORMATIONS

Commission Culture le 18 Juin 2019 à 14h30 à AZAY LE RIDEAU programmation culturelle 2020 (proposition d'1 spectacle vivant, 1 enfance jeunesse, 1 plein air, 1 rock à par à définir entre les communes).

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire relate le pot de départ en retraite de Monsieur et Madame DUPUET (Boulangers) de samedi dernier, lors duquel leur ont été remises la médaille de la Commune et la médaille d'or de la Chambre des Métiers. Leur successeur Monsieur MBODJI Max a été présenté et a reçu l'accord du prêt ITC.

Daniel JAVELOT a assisté à la Commission Assainissement de la CCTVI, au cours de laquelle la programmation des travaux a été arrêtée (plans pluriannuels en cours des Communes de l'ancienne CCVI et extensions nouvelles).

Anne-Sophie FERNANDES annonce que Coline travaille sur la mise en place des TAP et le transfert de la garderie pour la rentrée 2019-2020.

Samira SALHI-JOLIT donne le bilan de « Handicap et vous » les organisateurs pensent à le faire annuellement.

Sophie BABIN rappelle le marché gourmand samedi 15 juin au Bourg

Elisabeth CHAUBET :

- transmet la demande de Pascale HENRY (Secrétaire de l'association) qui veut savoir si le point a été fait sur les demandes faites pour l'organisation du Feu de Saint Jean le 29 Juin ? à vérifier
- signale que certains habitants ont la volonté de fleurir le Bourg et se sont déjà réunis pour désherber les trottoirs et réfléchir aux futurs aménagements.
Jean-Serge HURTEVENT propose qu'on se rapproche de la FREDON pour une opération sur le Bourg

Jean-Claude MENEAU signale que le grillage le long du mur de la Rémonière menace de tomber sur la Route Départementale. *On va écrire.*

Adèle DENIS :

- dit qu'il y a un problème au niveau du premier rétrécissement rue du Vieux Chêne. En effet, les cyclistes se retrouvent à rouler face aux voitures. Serait-il possible de couper l'îlot pour qu'ils puissent poursuivre leur chemin tout droit sans empiéter la voie automobile ? *Non les cyclistes doivent respecter le code de la Route et le sens des priorités sans forcer le passage.*
- annonce l'élection du bureau de l'association cantine, Jean-Marc DENIS (président) Dominique FASILEAU (trésorier)

Pascal VISCIERE

- a assisté au comité du SIEIL, qui a donné le bilan de « Modulo » réseau public de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides (513 badges, plus de 1000 connexions le département est 1^{er} sur la Région). Des fiches récapitulatives annuelles par communes vont être réalisées. A ce jour 160 Communes et Communautés adhèrent à la compétence éclairage public.
- a rencontré TPPL pour le terrassement de la salle Agnès SOREL

Ingrid MOIRET demande « quand les entourages des conteneurs O.M. vont être réalisés » ? *d'ici la fin de l'année.*

Fabien BARREAU /

- dit que les habitants de la Cité des Acacias se plaignent de la « Rouère » qui n'est pas entretenue. *Il est rappelé que la moitié coté riverains leur appartient et que l'entretien est de leur ressort. ATTENTION zone protégée il ne faut pas faire n'importe quoi. Quant à l'autre versant le propriétaire va être contacté.*
- Rappelle la fête du Club de Foot (SCAC) le 29 juin et l'Assemblée Générale le 28 juin et les tournois les 15 et 16 juin. *Faire un article relatant les exploits des équipes.*

Marc BADILLER s'est rendu au Comité économique de la CCTVI, une étude sur les tiers-lieux a été exposée (1 189 personnes intéressées) 1 millions de Franciliens veulent quitter l'Île de France (et notre région les intéresse) le trajet domicile/travail est de 28 km en moyenne / construction d'ateliers-relais sur ESVRES / réservation de 5ha sur la zone ISOPARC / permanence PISE (ex AREFI) maintenue sur CHEILLÉ / résultat des Jeunes Inventeur à MONTS / le 23 Juin vélo hydrogène à BRÉHÉMONT / organisation des « Talents et Savoirs Faire » 2019.

Prochaine réunion le **11 Juillet 2019.**

Délibérations prises – 07/02/2019

2019-054	CCTVI – RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
2019-055	EMPRUNT INVESTISSEMENTS 2019
2019-056	CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ– AVENANT N° 1
2019-057	REMBOURSEMENT ACHAT DIRECT
2019-058	LOYER EPICERIE
2019-059	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHALLENGE VTT
2019-060	DÉNOMINATION DES SALLES COMMUNALES
2019-061	DÉCISIONS DU MAIRE
2019-062	Convention de reprise des espaces et réseaux communs – Lotissement La Brosse
2019-063	Convention de reprise des espaces et réseaux communs – Lotissement Les Cerisiers
2019-064	Acquisition parcelle ZR 245 (pour partie)
2019-065	Pétition rue des Hauts de Blaise

Signatures

HURTEVENT Jean-Serge		FERNANDES Anne-Sophie	
JAVELOT Daniel		SALHI-JOLIT Samira	
BADILLER Marc		VISCIERE Pascal	
MENEAU Jean-Claude		HARDOUIN Jean-Pierre	
DENIS Adèle		LÉON Martine	
CHAUBET Elisabeth		BABIN Sophie	
MOIRET Ingrid		VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S HURTEVENT
BARREAU Fabien		ROUSSEAU Elodie	Pouvoir à Ingrid MOIRET